

Bâtiment, bourgeoisie, agriculture Bourgeoisie

SUBVENTION BOIS DE CONSTRUCTION

La Bourgeoisie de Val de Bagnes concède du bois pour la construction et l'entretien de la demeure primaire du bourgeois domicilié. L'attribution de bois sur pied étant interdite, la contre-valeur de ce bois est octroyée en argent. Le montant accordé est de CHF 100.—/m³ pour une subvention de CHF 1'500. — maximum.

Conditions de subventionnement :

- Bourgeois(e) et domicilié(e) à Val de Bagnes
- Dernier subventionnement plus de 12 ans
- Construction/rénovation/agrandissement de la résidence principale
- Fin de travaux / permis d'habiter (maximum 2 ans)

Documents à annexer à la demande :

- Factures acquittées mentionnant le nombre de m³ utilisés
- Permis d'habiter

Le formulaire de demande se trouve sur le site internet : www.valdebagnes.ch, à retourner jusqu'au 22 décembre 2025, soit par courrier soit par email.

par courrier Bourgeoisie de Val de Bagnes

Case postale 1 1934 Le Châble VS

par email bourgeoisie@valdebagnes.ch